



## Notre monde. À vous d'agir.

XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge  
Genève, 28 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2011 – Pour l'humanité



### XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

#### Atelier – Les soins de santé en danger : quel intérêt les nouvelles technologies présentent-elles ?

Organisé par le

#### Comité international de la Croix-Rouge

30 novembre 2011, 17h00 – 19h00

Salle C, Centre international de conférences de Genève

**Président** : Paul-Henri Arni, chef de projet – *Les soins de santé en danger*

**Rapporteur** : Claire de Feu

#### Résumé

L'atelier a réuni un grand nombre de participants et donné lieu à des débats animés et éclairés. Les membres du groupe de travail ont fourni de nombreux exemples actuels d'utilisation des nouvelles technologies et des communautés de volontaires dans le cadre de l'action humanitaire. Les discussions de groupe ont essentiellement porté sur quatre sujets :

- L'utilité des nouvelles technologies dans la fourniture de services et d'informations au grand public et aux personnes concernées.
- Les questions d'ordre éthique que pose l'utilisation de ces technologies, s'agissant notamment de la qualité de l'information ainsi que de la sécurité des sources d'information et des structures cartographiées.
- La question de savoir s'il est préférable que les organisations concluent individuellement des partenariats ad hoc avec les différentes communautés de volontaires et communautés techniques, ou si une sorte de plateforme centralisée – par exemple une base de données centrale gérée par l'Organisation mondiale de la Santé – serait plus appropriée.
- La question de la responsabilité : si, après que des informations sur des structures de soins de santé ont été rendues publiques, une structure ou une source d'information est la cible d'attaques, qui sera tenu pour responsable du non-respect de la protection dont elles jouissent ? Quelles sont

les considérations d'ordre juridique et éthique à prendre en compte lorsqu'on divulgue de telles informations ?

### Débat de groupe

- **Paul-Henri Arni, chef du projet « Les soins de santé en danger »**, a présenté le groupe et défini les objectifs de l'atelier, à savoir :
  - présenter les technologies et l'utilisation qui en est faite actuellement ;
  - déterminer si les nouvelles technologies peuvent contribuer à rendre plus sûrs l'accès aux soins de santé et la fourniture de ces soins, et de quelle manière.
- **René Saameli, coordonnateur des systèmes d'information géographique au CICR**, a donné un bref aperçu de la manière dont le CICR utilise les nouvelles technologies de cartographie pour appréhender une situation, planifier des actions et intervenir. Il a présenté aux participants le Géoportail du CICR, un outil utilisé pour la cartographie dynamique qui permet d'élaborer des cartes opérationnelles en collectant et en superposant des données issues de sources publiques diverses et de bases de données internes. Les cartes peuvent être conçues de manière à faire figurer l'emplacement géographique des structures de soins situées dans les zones opérationnelles – ce qui revêt un intérêt tout particulier pour « Les soins de santé en danger ». M. Saameli s'est également exprimé sur l'actuelle collaboration entre le CICR et le projet OpenStreetMap, qui a porté notamment sur des exercices de cartographie en Guinée-Bissau et au Kirghizistan.
- **Andrej Verity, du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA)**, a mentionné la collaboration entre l'OCHA et la Stand By Task Force (SBTF) en Libye, dans le cadre de laquelle les volontaires de la SBTF se sont servis de données issues de sources traditionnelles d'information, de médias sociaux et de communiqués de presse officiels pour établir des cartes faisant état des besoins et des secours déployés. M. Verity a énuméré les avantages d'une telle approche (rapidité, connectivité et coopération), ainsi que les défis éthiques et pratiques qu'elle a engendrés, notamment : garantir l'anonymat (identité et emplacement) des sources d'information, fournir un appui 24 heures sur 24 à un grand nombre de volontaires et adapter le niveau et la qualité des informations reçues aux exigences de la planification à grande échelle. En guise de conclusion, il a évoqué le projet de l'OCHA d'élaborer des standards pour les données humanitaires et de mettre en place un réseau visant à faciliter les échanges avec les volontaires et les communautés techniques (comme la SBTF), dont le nombre ne cesse de croître.
- **Laura Howe, vice-présidente et porte-parole de la Croix-Rouge américaine**, est intervenue via Skype pour dire combien le recours aux nouvelles technologies et aux communautés de volontaires avait été utile pour la Croix-Rouge américaine dans des situations d'urgence récentes. La Croix-Rouge américaine utilise les médias sociaux depuis cinq ans, et Mme Howe a énuméré les enseignements tirés de cette expérience et des recherches effectuées par la Société nationale

dans ce domaine. Elle a relevé, en particulier, l'importance de répondre aux attentes du public, la vérification rigoureuse de toutes les informations divulguées, qu'elles soient de première ou de seconde main, et les précautions à prendre à l'interne lorsque des données issues des médias sociaux sont utilisées. La Croix-Rouge américaine s'est mise aux médias sociaux pour fournir des renseignements aux victimes de situations d'urgence, et non dans le but de recueillir des informations pour planifier des opérations. Cette utilisation des médias sociaux a donné lieu à un flux d'informations bidirectionnel. Mme Howe a souligné que le fait d'encourager la participation du public par le biais des médias sociaux répondait à l'un des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : le volontariat. Pour terminer, elle a présenté un programme de formation et de certification que sa Société nationale envisage de mettre en place à l'intention des volontaires en ligne.

- **Len Rubenstein, chercheur principal à l'école de santé publique Johns Hopkins Bloomberg**, a présenté une idée consistant à utiliser les technologies mobiles pour cartographier les attaques perpétrées contre les structures de soins de santé. Il a fait remarquer que la plateforme Ushahidi avait été utilisée en Libye pour répertorier les atrocités commises et pour localiser les structures et les services disponibles. Il a aussi attiré l'attention sur les limites des mécanismes de signalement actuels et proposé que les technologies mobiles soient utilisées pour améliorer la précision et la rapidité des signalements. Tout système de ce type devrait cependant répondre à un certain nombre de critères : uniformité, existence d'une base légale (droit international humanitaire et droit des droits de l'homme), simplicité, sécurité des sources d'information et des structures cartographiées, facilité de transfert des données, et fiabilité. Et, point essentiel, la mise en place d'un tel système devrait obéir à une volonté politique.

### **Principaux points de la discussion**

- Les participants étaient généralement d'accord sur la question de savoir si de nouvelles technologies appropriées étaient disponibles : ces technologies existent et sont utilisées. Cela dit, la communauté humanitaire doit réfléchir à la meilleure manière d'utiliser et de gérer ces technologies, les sources d'information et les ressources volontaires. Dans cette optique, il faudra que d'importantes décisions soient prises du point de vue doctrinal, notamment eu égard aux problèmes posés par l'utilisation des nouvelles technologies en termes de droit et de protection.
- Le recours aux médias sociaux en tant que source d'informations lors de catastrophes naturelles est une chose, leur utilisation dans le cadre de conflits armés en est une autre : les participants ont estimé que cette distinction était essentielle et devait être opérée. Certains orateurs ont relevé le risque de biais dans toute évaluation des besoins effectuée sur la base de telles sources. Il est clairement apparu que l'utilisation de ces technologies était plus complexe dans les situations

d'urgence provoquées par l'homme, pour des questions de protection et de droit, mais aussi de confidentialité et de souveraineté.

- Les participants se sont accordés sur le fait que toute donnée collectée par le biais des médias sociaux devait faire l'objet d'un processus rigoureux de vérification et que ces données devaient être destinées dans un premier temps à un usage interne. Le CICR, par exemple, ne rend pas publiques ces informations. L'OCHA ne divulgue que les données cartographiées, et uniquement après écoulement d'un certain temps depuis leur collecte ; il utilise ces informations dans ses moyens de communication habituels, comme les rapports de situation et les communiqués de presse.
- La Société canadienne de la Croix-Rouge a accueilli favorablement l'idée d'une technologie de cartographie mobile et a relevé ses avantages potentiels dans l'optique d'une intervention rapide.
- MSF a émis des doutes sur l'opportunité de cartographier les unités mobiles de soins de santé ; les préoccupations de l'organisation portaient en particulier sur les implications, en termes de sécurité, que peut avoir le fait de divulguer les itinéraires prévus des unités mobiles. MSF a également soulevé la question du statut, en droit international humanitaire, des structures de soins de santé signalées par une croix rouge dans un espace virtuel.
- Le Département de la défense des États-Unis s'est enquis d'un éventuel dialogue avec les cartographes de l'État/l'armée. L'OCHA a indiqué que les tentatives d'échange de données faites par le passé n'avaient pas été concluantes. Le CICR a expliqué que son statut d'organisation neutre écartait sans doute toute possibilité de coopération avec des forces armées étatiques sur les projets de cartographie.
- Les participants ont convenu que les organisations humanitaires devaient commencer à utiliser ces nouvelles technologies. Ils ont également estimé que les organisations humanitaires devaient s'atteler au plus vite à l'élaboration de standards et de protocoles sur l'échange de données afin d'exploiter le potentiel de ces technologies. Un premier pas dans ce sens pourrait consister à établir la cartographie des structures, cette possibilité ayant rencontré un écho plus favorable que la cartographie des incidents parmi les participants.